Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2025/2443

1.12.2025

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2025/2443 DU CONSEIL

du 1er décembre 2025

mettant en œuvre le règlement (UE) 2022/2309 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Haïti

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2022/2309 du Conseil du 25 novembre 2022 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Haïti ([1]), et notamment son article 16, paragraphe 1,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) Le 25 novembre 2022, le Conseil a adopté le règlement (UE) 2022/2309.

(2) Le 17 octobre 2025, le Conseil de sécurité des Nations unies (ci-après dénommé «Conseil de sécurité») a adopté la résolution 2794 (2025). Dans cette résolution, le Conseil de sécurité a ajouté deux personnes à la liste des personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives.

(3) Il convient, dès lors, de modifier le règlement (UE) 2022/2309 en conséquence,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe I du règlement (UE) 2022/2309 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 1er décembre 2025.

Par le Conseil

La présidente

K. KALLAS

([1]) JO L 307 du 28.11.2022, p. 17, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2309/oj.

ANNEXE

À l'annexe I du règlement (UE) 2022/2309, dans la «Liste des personnes physiques et morales, entités et organismes visés aux articles 2, 3 et 9», sous l'intitulé «PERSONNES», les mentions ci-après sont ajoutées:

«8. **Dimitri HERARD**. Inscrit sur la liste en vertu du paragraphe 19 de la résolution 2794 (2025) du Conseil de sécurité des Nations unies pour les mesures énumérées aux paragraphes 3 et 6 de la résolution 2653 (2022) du CSNU.

Fonction: ancien chef de l'Unité de sécurité générale du Palais national (USGPN) sous la présidence de Jovenel Moïse

Date de naissance: —

Lieu de naissance: —

Nationalité: —

Date de désignation par les Nations unies: 17 octobre 2025

Sexe: masculin

Renseignements supplémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions:

Dimitri Herard a commis des actes qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité en Haïti et a soutenu des activités criminelles qui sapent les institutions du pays et exacerbent la crise humanitaire. Ancien chef de l'Unité de sécurité générale du Palais national (USGPN) sous la présidence de Jovenel Moïse, Dimitri Herard a joué un rôle clé en facilitant les activités de réseaux criminels et de gangs en Haïti, notamment en aidant le gang Ti Bwa à créer une unité de combat spéciale appelée "Back up 100 plak", renforçant ainsi les capacités de combat du groupe. Herard est impliqué dans la facilitation du trafic d'armes et de munitions, qui alimente la violence des gangs et déstabilise le pays. Par ses actions, il a contribué à l'expansion du contrôle exercé par les gangs sur des zones clés, compromettant encore davantage la sécurité et la gouvernance en Haïti.

9. **Kempes SANON**. Inscrit sur la liste en vertu du paragraphe 19 de la résolution 2794 (2025) du Conseil de sécurité des Nations unies pour les mesures énumérées aux paragraphes 3 et 6 de la résolution 2653 (2022) du CSNU.

Fonction: chef du gang Les Argentins, également connu sous le nom de gang Bel Air

Date de naissance: —

Lieu de naissance: —

Nationalité: —

Date de désignation par les Nations unies: 17 octobre 2025

Sexe: masculin

Renseignements supplémentaires issus du résumé des motifs de l'inscription fourni par le comité des sanctions:

Kempes Sanon a commis des actes qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité en Haïti en dirigeant le gang Les Argentins, également connu sous le nom de Bel Air, qui opère à partir de son fief du quartier du Haut Bel-Air à Port-au-Prince. Fort d'environ 150 membres, ce gang est impliqué dans des violations systématiques des droits humains (extorsions, enlèvements, prélèvement de taxes illégales). Kempes Sanon a joué un rôle important dans le renforcement de l'emprise des gangs sur Port-au-Prince, notamment en participant à la coalition Viv Ansanm, qui a lancé des attaques coordonnées pour étendre les territoires contrôlés par les gangs. Sous sa direction, Les Argentins ont lancé des assauts répétés contre des quartiers comme Solino, faisant de nombreuses victimes et provoquant le déplacement de milliers de résidents. Kempes Sanon entretient également un réseau de personnes au sein des institutions gouvernementales, y compris des services de sécurité, ce qui lui évite de se faire arrêter et lui permet de mener ses activités criminelles. Incarcéré pour enlèvement, vol et assassinat, il s'est évadé de prison en 2021 et continue depuis à déstabiliser Haïti par ses actions.».